



Depuis quelques années, nous assistons à une évolution des pratiques et des mentalités. La prise de conscience du changement climatique, les différentes crises économiques, sociales et sanitaires ont provoqué une remise en cause des modes de consommation voire de la société dans sa globalité. Du fait de cette prise de conscience de l'urgence sociale, les clients, les employés, les pouvoirs publics expriment de plus en plus fortement leurs attentes.

Le greenwashing est dépassé et n'est plus accepté. À l'inverse, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont mis à l'honneur. La RSE consiste à mettre en place des actions afin de respecter les enjeux du développement durable : être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société et être soucieux de l'environnement. Dans cette lignée, l'économie à impact positif apparaît alors comme un modèle de performance possible et souhaitable. L'économie à impact positif comprend toute initiative, projet ou action, publique, privée ou mixte, qui contribue à améliorer la situation environnementale, sociale ou sociétale.

"Si 10% des entreprises de toutes les tailles et de tous statuts changent de modèle économique et travaillent à leur « performance globale », ils embarqueront avec eux les consommateurs et la bascule ne sera pas loin."
Christophe ITIER,
Haut commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale.

Cette charte, non contraignante et progressive, valorise les actions de chacun et est l'occasion pour les acteurs de s'inscrire dans une démarche responsable, éthique et durable.



Les Enjeux :

Pourquoi adhérer ?

Adhérer à la charte permet de concrétiser votre engagement, de définir des actions à votre portée, de s'affirmer comme une entreprise éthique et soucieuse de l'environnement, sensible à la cause climatique. Cette Charte permet de mettre à l'honneur les acteurs qui s'engagent, de mettre en valeur les actions de votre entreprise, de questionner vos pratiques et de s'ouvrir à d'autres écosystèmes. Votre engagement doit s'accompagner par la mise en place d'une ou plusieurs actions dans le but que la Charte ne soit pas une simple promesse d'intention.

1 Sensibiliser et former les acteurs de l'entreprise

Pour afficher clairement votre intention de vous engager, vous pouvez avertir les employés des enjeux que suscitent le développement durable. La sensibilisation fera d'eux des acteurs impliqués de la charte. Elle peut aussi démontrer votre volonté d'améliorer les conditions de travail de vos employés. S'imprégner de ces enjeux ne peut que valoriser et renforcer la cohésion de l'entreprise.

2 Evaluer ses actions et remettre en question son impact

Remettre en question son impact est primordial lorsque l'entreprise souhaite être éthique, durable et responsable. Questionner son incidence sur l'environnement et s'interroger sur les conditions de travail au sein de votre structure permettent de déterminer quels sont les points à améliorer afin de progresser.

3 Encourager les bonnes pratiques

Il est important de mettre en lumière les bonnes mesures déployées par votre entreprise ou par vos salariés. Cela permet de donner à l'entreprise le moyen d'être un acteur engagé et rayonnant. Exposer vos bonnes pratiques ne peut que favoriser l'image de votre entreprise.

4 Mettre en place des initiatives

Cette charte a pour vocation de vous accompagner dans votre démarche RSE. Pour se faire, vous devez assurer une ligne de conduite respectueuse des humains et de l'environnement à travers des mesures concrètes. Chaque action est importante et vous mène vers le développement durable de votre entreprise.



VOTRE OBJECTIF :

Les actions s'organisent autour des thématiques du social et de l'environnement, la gouvernance étant implicite dans les TPE / PME. Vous devez vous engager à respecter au minimum une action présente ci-dessous :

Social :

- Proposer la pratique de télétravail quand cela est possible et souhaité,
- Favoriser l'adéquation vie professionnelle et personnelle : proposer des horaires flexibles par exemple,
- Diffuser une enquête (anonyme) auprès des salariés afin qu'ils évaluent leur bien-être au travail,
- Favoriser le dialogue et permettre aux salariés de participer à la prise de décision au sein de votre entreprise,
- Être inclusif, lutter contre les discriminations, favoriser la parité homme/ femme,
- Être engagé dans une Charte de la diversité,
- Faciliter l'inclusion de collaborateurs en situation de handicap,
- Recruter un travailleur handicapé,
- Proposer régulièrement des formations à vos salariés,
- Prévenir des risques physiques et psychosociaux,
- Proposer le sport en entreprise,
- Sensibiliser sur les pratiques RSE des fournisseurs et/ou des clients,
- Questionner les pratiques RSE des fournisseurs,
- Mettre en place une charte d'achats responsables,
- Installer des équipements pour faciliter les mobilités douces (ex : abri vélos sécurisé, douche, arceaux vélos...),
- Autres :

Devenir signataire constitue une première étape de votre engagement. Il est néanmoins nécessaire de concrétiser votre engagement en mettant en place au minimum une action. La charte « En route vers l'impact » a vocation à être progressive, vous pouvez vous engager à effectuer une des actions et une fois celle-ci accomplie, manifester à nouveau votre engagement en effectuant une nouvelle action.

Chaque année, un jury indépendant distinguera les initiatives les plus significatives. Cette charte vous offre donc la possibilité de vous démarquer par vos actions.

Environnement :

- Organiser des événements de sensibilisation (fresque du climat, my co2...),
- Réaliser un bilan carbone,
- Accroître les performances thermiques des locaux,
- Favoriser les économies de fournitures et de matériels,
- Réduire l'emballage (ex : utiliser des tasses plutôt que des gobelets, mise en place d'une fontaine à eau et fournir des gourdes pour éviter des bouteilles),
- Mettre en place un système de gestion des déchets biodégradables (ex : BicyCompost sur Bordeaux),
- Réduire votre consommation énergétique (éteindre les appareils électriques non utilisés),
- Faire du nettoyage numérique (suppression des mails, fichiers non utilisés),
- Développer les outils partagés (One Note, Teams...) pour limiter la multiplicité de données conservées par chaque individu,
- Créer des produits plus éthiques et réinventer vos circuits d'approvisionnement,
- Faire du tri sélectif,
- Utiliser du papier recyclé,
- Favoriser les mobilités douces (vélos, covoiturage...),
- Augmenter votre ancrage local (choix de vos fournisseurs),
- Favoriser la réparabilité de vos produits,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Autres :

INCUBATEUR / COWORKING :

Spécifiquement pour les acteurs de l'incubateur / Coworking ESS de la ville de Talence

- S'engager à participer aux projets de développement de la vie de la cité portés par la ville, par mécénat de compétence et d'expertise.



En signant la charte « en route vers l'impact », vous vous engagez à améliorer les conditions sociales au sein de votre structure et à réduire votre incidence sur l'environnement.

Je soussigné(e),
représentant la structure
dont le siège est situé à
s'engage auprès de Talence Innovation Sud Développement,
représentée par son président, Bertrand BLANCHETON à
respecter les engagements pris.

SIGNATURES

